

16 octobre 2012

**LE PROJET D'EXTENSION DU SITE DE ROLAND GARROS DEMEURE UNE  
AMPUTATION INACCEPTABLE DU JARDIN BOTANIQUE DES SERRES D'AUTEUIL CAR  
UNE SOLUTION ALTERNATIVE EXISTE.**

*Les associations de protection de l'environnement et du patrimoine (France Nature Environnement ou FNE, Vieilles Maisons Françaises ou VMF, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ou SPPEF, Ile-de-France Environnement, la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne, le Collectif Auteuil Les Princes) soutenues par le Comité Scientifique International pour les Paysages Culturels du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) auprès de l'UNESCO, dénoncent l'atteinte irréversible portée au Jardin des Serres d'Auteuil par l'adoption avec la Fédération Française de Tennis (FFT) de la convention d'occupation du domaine public dans le Jardin Botanique des Serres d'Auteuil en plein cœur du Bois de Boulogne par le conseil de Paris ce mardi 16 octobre.*

Triste coïncidence du calendrier : le conseil de Paris vote l'annexion durant 99 ans par la FFT d'une partie du Jardin Botanique des serres d'Auteuil, sanctuaire végétal inestimable pendant que la France participe à la conférence internationale sur la diversité biologique où les 160 pays membres de la convention de l'ONU, issue du Sommet de la Terre de Rio, viseront à réduire la perte des habitats naturels, à lutter contre l'érosion inquiétante des espèces, à agir sur la biodiversité dans les villes.

**Le non-respect des réserves émises par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

Les VMF, la SPPEF et FNE déplorent vivement que les Conseillers de Paris en adoptant cette délibération, n'aient pas respecté toutes les réserves énoncées le 20 mars 2012 par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de la commission supérieure des sites et paysages classés, **notamment le retrait de la concession des bâtiments en meulière de l'Orangerie et du Fleuriste Municipal, inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH)**. Les associations se félicitent d'avoir préservé de la voracité de la FFT, les grandes serres classées dessinées par Jean-Camille Formigé et le parterre central. Elles demeureront vigilantes quant au respect de ce chef d'œuvre architectural et paysager.

Cependant le maintien du projet de construction d'un stade de tennis de 5 000 places en plein cœur de ce monument naturel classé constitue une atteinte irréversible à l'intégrité

du Jardin Botanique des serres d'Auteuil, patrimoine naturel, architectural et botanique unique protégé au titre des lois de 1913 et de 1930. Les associations s'inquiètent des risques encourus par les collections botaniques agréées, abritées dans les neuf serres chaudes promises à la destruction, notamment par les plants classés en danger d'extinction ou disparus de leur milieu d'origine par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN): orchidées, broméliacées, peperomia, bégonias, gesnériacées et fougères.

Elles rappellent le lourd tribut du jardin qui serait provoqué par l'abattage d'une vingtaine d'arbres situés dans le périmètre du futur chantier, dont les arbres remarquables *Ailanthus Giraldui*, *Pistachier térébinthe* et *Celtis koraiensis*.

## L'étude refusée d'une solution alternative préservant le Jardin et l'avenir du Tournoi

Soucieuses de défendre le patrimoine et de faire respecter la loi, mais aussi désireuses de ne pas mettre en péril les intérêts de la FFT, les associations ont proposé un projet alternatif qui, tout en répondant aux exigences du tournoi de Roland Garros, permette de préserver le périmètre du Jardin Botanique des Serres d'Auteuil. **Une couverture légère de l'autoroute A13 située au nord du site actuel de Roland Garros dont la faisabilité est avérée par des experts renommés, permettrait de répondre aux exigences du Tournoi tout en évitant les graves inconvénients écologiques et environnementaux du projet actuel dont le coût vient d'être révisé à la hausse par la FFT (+25% par rapport au projet initial soit un coût global de 340 millions d'euro).**

L'ensemble des associations regrette le refus de la Ville de Paris et de la Fédération Française de Tennis d'étudier cette solution inscrite dans une logique de développement durable qui apaiserait tous les conflits. A la conférence sur la diversité biologique, l'UICN rappelle que « le temps presse pour investir dans la nature afin de sauvegarder la diversité de la vie sur la terre". La délibération adoptée par le Conseil de Paris ignore cette urgence.

Philippe Toussaint  
Président des VMF  
01 40 62 61 71

Alexandre Gady  
Président de la SPPEF  
01 47 05 37 71

Bruno Genty  
Président de FNE  
01 44 80 02 51

Michel Riottot  
Président d'IDFE  
06 83 85 57 36

Marc Servel de Cosmi  
Président de la Coordination  
06 60 27 14 72

Agnès Popelin  
Présidente du CAP  
06 79 68 41 90